



BIODIVERSITE DE L'EXPLOITATION

Notre action

Conseil en matière de surface de promotion de la biodiversité (SPB)

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

- ✓ Le client s'assure qu'il respecte les règles PER en la matière
- ✓ Le client connaît les dispositions légales minimum pour l'exploitation des SPB
- ✓ Le client peut décider en connaissance de cause d'adhérer ou non aux systèmes volontaires tels que la qualité écologique (Q2), le réseau écologique ou encore les contrats de type LPN
- ✓ Le client optimise la gestion des SPB et les rentrées financières qui en découlent

Quels sont les documents remis ?

- Si souhaité, courrier répertoriant les mesures préconisées par le conseiller ainsi que les démarches à réaliser pour la mise en œuvre
- Divers documents selon la situation de l'exploitation :
 - Brochure Agridea : Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole » pour Fr. 5.-
 - Mesures d'entretien des SPB en réseau écologique en cas d'adhésion
 - Différentes brochures d'entretien et de gestion des SPB selon leur type

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- J'ai une jachère florale, que dois-je faire pour l'entretenir correctement ?
- Sans changer ma façon de produire, est-ce que je suis à l'optimum financier par rapport à mes SPB ?
- Est-ce que j'ai la qualité écologique dans ma parcelle ? Si non, que dois-je entreprendre pour l'obtenir ?
- J'aimerais favoriser une espèce, que dois-je faire ?
- Cette SPB est-elle idéalement placée ?

Combien ça coûte ?

1-5 heures, selon la complexité de la situation, au tarif horaire de la FRI ⁽¹⁾

Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI.

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

- Recensement de l'année en cours
- Plan du parcellaire de l'exploitation
- Eventuelles fiches d'expertise de la qualité écologique
- Eventuels contrat et fiches de mesures d'un réseau écologique

Quelles sont les prestations voisines délivrées par la FRI ?

- Appui administratif aux tâches de recensement agricole

Qui contacter à la FRI pour en savoir plus ?

Luc Scherrer